partie de la ville occupée par les étrangers, était en flammes.

» Le bruit court que le prince Chang aurait été assassiné par les Boxers.

» Le prince Tuan et l'impératrice se préparent à partir pour la province de Shan-Si. ».

## L'ACTION DES PUISSANCES

### Mobilisation en Russie

*Saint-Pétersbourg, 25 juin.* — On vient de publier un ukase impérial ainsi conçu :

Considérant qu'il est nécessaire de mettre sur le pied de guerre les troupes du territoire militaire de l'Amour, nous ordonnons au ministre de la guerre de prendre les mesures indispensables et, en particulier, d'appeler au service actif le nombre d'hommes nécessaire de la réserve des territoires et cercles militaires de la Sibérie et de l'Amour.

On annonce que la Russie sera bientôt en état d'envoyer le corps d'armée de la Sibérie orientale à Port-Arthur et que des préparatifs sont faits dans cette direction.

Les régiments sibériens comprennent chacun deux bataillons. On estime que ce corps d'armée comprendrait entre 20,000 et 30,000 hommes.

### Départ de renforts français

*Paris, 25 juin.* — Le ministre de la marine est informé de Saïgon que le cuirassé de croisière *Vauban* et le transport *Caravane* sont partis avec cinq cents soldats d'infanterie de marine et une batterie.

### Les troupes américaines

*New-York, 25 juin.* — Le gouvernement américain, comme d'ailleurs les gouvernements européens, tente maintenant de faire de son mieux pour réparer les erreurs récentes et pour envoyer le plus de troupes possible en Chine.

On annonce que 16 vaisseaux et près de 5,000 hommes seront dans le golfe de Petchili dans une quinzaine d'ici.

### 100,000 hommes nécessaires

*Shanghaï, 25 juin.* — On affirme qu'il faudra 100,000 hommes de troupes internationales pour rétablir l'ordre dans les provinces de la Chine.

## BRUIT DU MASSACRE

### DE LA COLONNE SEYMOUR

Le correspondant du *Daily Express* à Ché-Fou craint que le corps expéditionnaire de l'amiral Seymour n'ait été massacré.

Des Chinois arrivés à Tien-Tsin rapportent qu'une petite colonne de blancs était aux prises depuis quelques jours avec de nombreuses troupes chinoises à environ quarante milles de Tien-Tsin.

On croit qu'il s'agit de la colonne Seymour.

L'amirauté a reçu une dépêche de l'amiral Bruce datée de Takou 24 juin disant que «la colonne Seymour qui quitta Tien-Tsin pour Pékin comptait deux mille hommes fournis par les flottes alliées. Aucune mesure ne pouvait être prise pour secourir Seymour parce que Tien-Tsin est investie et lutte continuellement pour son existence.

Aucun effort n'a été négligé pour secourir Tien-Tsin.»

### 2000 chinois massacrés

*Ché-Fou, 25 juin.* — Les troupes chinoises qui ont réussi à s'échapper des forts de Takou ont opéré leur jonction avec les troupes chinoises devant Tien-Tsin.

Le commandant des troupes japonaises a été décapité par les Chinois au moment où il entrait dans un des forts de Takou à la tête de son détachement.

Un massacre indescriptible s'ensuivit ; les pertes chinoises doivent être de plus de 2000 hommes.

Le commandant chinois après sa défaite a massacré sa famille et s'est ensuite suicidé.

## LETTRE DE BELGIQUE

*(De notre correspondant particulier)*

Bruxelles, 25 juin.

### Procès de tendances

Donc, le tribunal correctionnel de Bruxelles vient de rejeter la fin de non recevoir, présentée par les défenseurs du citoyen Demblon et tendant à faire dire que l'action n'était pas recevable, parce que la Chambre n'a pas donné l'autorisation de poursuivre.

Un élu du peuple sera à la merci du parquet, ou plutôt du gouvernement réactionnaire, même à l'occasion d'un délit ou d'une contravention.

C'est beau, cette conception de l'inviolabilité parlementaire.

Aussitôt, l'ex-ambion a immédiatement interjeté appel de ce jugement. Le Parquet s'est empressé de fixer la cause devant la Cour ; en effet, notre ami est déjà cité pour le 28 juin.

On s'attend ici à un débat plus passionné qu'en première instance.

C'est, en effet, le Parquet d'appel qui a fait réformer l'ordonnance de la Chambre du Conseil, décidant qu'il n'y avait pas lieu à suivre.

Devant la Chambre des mises en accusation, la thèse contraire fut soutenue avec acharnement par l'avocat général Servais. Or qu'il ne nous pas l'étonnement de tous les juristes de constater que le même M. Servais, dans son Code pénal commenté, défendait la thèse de la défense !

Ce magistrat avait changé d'avis, maintenant qu'il s'agissait d'un socialiste ! C'est de bon ton, sous notre gouvernement réactionnaire, de faire l'assaut du socialisme.

Les avocats généraux se livrent à cet exercice avec une virtuosité rare, en Cour d'assises, chaque fois que comparaissent des jeunes gardes socialistes ou des publicistes du Parti ouvrier. Cela procure de l'avancement.

Un autre de nos députés socialistes, le citoyen Brenez, du Borinage, est également poursuivi pour injures au cours d'une séance du Conseil communal d'Hornu, à l'adresse d'un collègue réactionnaire.

L'instruction a été faite au cours de la session parlementaire, sans autorisation de la Chambre : on assigne dès les premiers jours des vacances.

Décidément, cela va bien en Belgique. L'inviolabilité parlementaire ne sera bientôt plus qu'un vain mot, hormis pour les députés cléricaux, qui, comme Messieurs de Béthune, comment des faux publics afin de multiplier le nombre des électeurs bien pensants.

### Congrès des Boulangers

C'est en Hollande, pensons-nous, que les ouvriers boulangers sont le mieux organisés et sont arrivés aux plus sérieux résultats, au point qu'ils sont parvenus à abolir le travail de nuit dans plusieurs grandes villes.

Les boulangers belges essaient de suivre leurs traces ; et leur organisation a pu acquérir une force remarquable, grâce aux nombreuses recrues, qu'ils trouvent dans nos coopératives socialistes.

Ils ont tenu dimanche dernier leur congrès annuel à Bruxelles et s'y sont livrés à l'examen des questions qui intéressent le plus leur profession.

A l'avant-plan, figure ce travail de nuit si désastreux pour la santé des travailleurs, qu'il est général dans la profession ; la conclusion a été unanime en faveur de la suppression.

Déjà, il n'existe plus dans les coopératives socialistes de Huy ; dans quelques mois, il sera aboli à Liège et la coopérative de Jolimont l'abolira également à partir de l'hiver prochain.

Le Congrès a également voté l'application immédiate de la journée de huit heures.

Il existe au sein de cette profession une poussée formidable en faveur des réformes sociales.

### Fédération des coopératives

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de cet organisme nouveau, créé au sein du Parti ouvrier; on pourrait lui donner le nom de Comptoir général des coopératives socialistes.

Son élaboration date de fin 1898. Au mois de novembre de cette année, il comptait 97 coopératives affiliées, ce nombre s'est élevé aujourd'hui à 182.

Ce sont, pour la plupart, les petites et moyennes coopératives, qui veulent par l'union être bénéficiaires des avantages de l'achat en gros par le comptoir central. Il est inutile, dans un journal socialiste, d'insister sur l'utilité de cette application de la nation de collectivité, en régime capitaliste.

La Fédération s'est spécialement occupée jusqu'ici des articles d'épiceries, tels que la chicorée, le savon, le chocolat, etc. etc., qu'elle parvient à obtenir à des prix absolument avantageux, grâce à l'importance de ses achats et aux contrats qu'elle a passés avec les gros producteurs.

Durant le mois de mai dernier, les achats par l'intermédiaire de la Fédération se sont élevés à 15 mille francs.

Toutefois, cet organisme ne s'est pas seulement occupé d'acheter.

Il donne aussi des consultations juridiques, il fournit des renseignements commerciaux et il s'applique surtout à constituer une comptabilité parfaite au sein de nos coopératives, par l'élaboration de livres spéciaux et la délégation d'un vérificateur.

On ne se figure pas difficilement, lorsqu'on n'est pas mêlé à la vie des coopératives, combien la comptabilité est un élément de prospérité pour celles-ci et combien cet élément est parfois négligé par les ouvriers, peu imprégnés de connaissances de ce genre.

Le 1er juillet, la Fédération tiendra un grand Congrès, qui ne manquera pas de donner un essor considérable à cet organisme socialiste.

Léon MEYSMANS.

## Faits Divers

### HORS RÉGION

### Un cheval anthropophage

*Paris, 25 juin.* — Un garçonnet de treize ans, nommé Georges Caillaud, dont les parents habitent 61, rue de Pascal, revenait hier après-midi, vers quatre heures et demie, de l'école communale, lorsqu'en passant rue de Buffon il se sentit cruellement mordu à l'épaule et s'affaissa en poussant un cri de douleur.

On accourut et on vit à terre, se débattant en vain, le pauvre enfant, qu'un cheval qui stationnait à cet endroit venait de saisir pour la seconde fois dans sa mâchoire puissante. Le charretier, nommé Camille Dubin, employé chez M. Louves, entrepreneur de transports, réussit à faire lâcher prise à la bête furieuse.

Georges Caillaud, qui a eu l'épaule littéralement broyée, après avoir reçu quelques soins dans une pharmacie, a été transporté à l'hopital de la Pitié, son état inspire de très vives inquiétudes.

### QUINZE MOIS APRÈS

*Pont-Sainte-Maxence, 25 juin.* — Deux agents de la sûreté ont arrêté cette nuit à Pont-Ste-Maxence, où il arrivait pour se livrer au plaisir de la pêche, un nommé Ruyffelaere, ancien employé du Sous-Comptoir des entrepreneurs.

Il y a environ quinze mois, cet homme avait touché au Crédit Foncier, pour le compte du Sous-Comptoir, une somme de 200,000 francs avec laquelle il avait disparu.

Depuis, les nombreuses recherches faites pour le retrouver n'avaient donné aucun résultat. Un jugement par défaut l'avait condamné à deux ans de prison et 10,000 francs d'amende.

Ruyffelaere était porteur, au moment de son arrestation, d'une somme de 14,000 francs il a été écroué à la prison de Senlis.

## CYCLISTES ASSASSINS

*Paris, 25 juin.* — Hier soir, vers dix heures, M. Georges Guillaume qui habite à Saint-Denis, passait sur le pont du canal, avenue de Paris, suivant le trottoir gauche de la route.

Bientôt cinq cyclistes qui se dirigeaient vers Paris et qui, au lieu de suivre la route, trouvaient préférable de rouler sur le trottoir destiné aux piétons.

L'un d'eux, sans autre explication, s'approcha de M. Guillaume et lui donna un violent coup de couteau dans le côté droit.

Ne se rendant pas compte de la gravité de sa blessure, M. Guillaume saisit la machine de son agresseur et se dirigea en courant vers un débit de vins voisin, situé au n° 387 de l'avenue de Paris.

Ses agresseurs le rejoignirent avant la porte et l'un d'eux, lui donna un second coup de couteau au côté gauche, qui lui perfora le poumon, à quelques centimètres à peine du cœur.

Le malheureux tomba baignant dans son sang. Aussitôt les cyclistes, sautant sur leurs machines, usèrent rapidement dans la direction de Paris.

Lorsque M. l'Homme, commissaire de police, fut arrivé sur le lieu du drame, il trouva M. Guillaume dans un état tellement grave qu'il dut renoncer à l'interroger et dut se contenter de le faire transporter à l'hôpital de Saint-Denis.

A la première heure, ce matin, M. L'Homme s'est rendu à l'hôpital, mais, cette fois encore, il n'a pu interroger le blessé, qui est à toute extrémité.

En procédant aux premières constatations, le commissaire a trouvé une grosse trompe de bicyclette et un porte-manteau contenant sur un papier un nom et une adresse qui serviront aux investigations de la justice.

## LES GRÈVES DE MEURCHIN

### LA SENTENCE ARBITRALE

Nous avons annoncé avant hier la fin de la grève aux Mines de Meurchin.

Voici le texte de la sentence arbitrale rendue par M. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais :

Le 13 juin courant, les ouvriers des mines de Meurchin en grève ont sur la proposition de M. Basly, député, demandé un arbitrage sous la présidence de M. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais, pour mettre un accord complet entre eux et la Compagnie. M. Evrard, secrétaire du syndicat des mineurs, a porté cette résolution à la connaissance de M. le préfet, et leur a en même temps, donné les noms des délégués désignés par les ouvriers qui étaient :

MM. Basly, président du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais ;

Lamendin, secrétaire général ;

Evrard, secrétaire général adjoint ;

Boulinguez, ouvrier aux mines de Meurchin ;

Malaquin, ouvrier aux mines de Meurchin ;

Crombecque, ouvrier aux mines de Meurchin.

Il lui a donné en même temps la nomenclature des réclamations des ouvriers, nomenclature reproduite ci-après :

### Réclamations des ouvriers

1° Une meilleure répartition des salaires pour tout le personnel en général, avec une moyenne atteignant 6 francs, prime comprise, pour les ouvriers à veine, ainsi que le comporte la convention d'Arras.

Éviter le plus possible l'emploi des aides mineurs au chargement et au roulage, sauf en cas d'extrême urgence, et alors les retribuer à raison de un franc par journée.

Que les aides soient payés par les ouvriers et non par la compagnie ainsi que cela se faisait dans le passé.

Ramener la journée des raccomodeurs à 4 francs au lieu de 3,75.

2. Réintégration affirmative des trois mineurs dernièrement congédiés et aucun renvoi pour faits de grève et faits connexes.

3. Suppression du redoublage du samedi au dimanche.

Ne plus changer de leur travail, ni menacer les ouvriers qui se refuseraient à ce surcroît de travail.

4. Examiner la question des amendes pour berlines non pleines, charbon sale, et absence au travail.

5° Examiner à nouveau la question ayant trait au charbon gras pour les ouvriers et celle qui se rattache à la participation de la prime pour le personnel du jour attaché à l'extraction. Voir également pour l'établissement d'une fiche mentionnant le tant pour cent.

6° Liberté pleine et entière pour les questions d'ordre politique et syndical.

La résolution des ouvriers a été portée à la connaissance de M. le Directeur de la Compagnie de Meurchin par M. Lamendin, député, qui le priait de faire connaître sa réponse à M. le Préfet.

### Les explications de la Compagnie

Le 17 juin, M. le directeur a écrit à M. le Préfet qu'il était autorisé par le Conseil d'Administration à lui fournir les renseignements qui pourraient lui permettre d'apprécier la situation, que la Compagnie avait donné des chiffres établissant qu'elle n'était jamais descendue au minimum résultant de la Convention d'Arras, que la question se résumait donc à une simple vérification de chiffres et qu'elle était prête à donner au Préfet tous les moyens de le faire.

Cette réponse ne donnait pas au Préfet le pouvoir de régler soit de son autorité, soit en départageant les représentants des parties en litige, toutes les questions pendantes entre elles. Il a cru néanmoins de son devoir de profiter de l'occasion qui lui était ouverte de tenter un éclaircissement du litige et un rapprochement des parties.

### L'enquête du Préfet

Le Préfet a entendu séparément les deux parties qui ont bien voulu lui fournir sur tous les points des explications développées. Il s'est dégagé de ces conférences que la question essentielle était celle de la répartition des salaires. Il a donc cru que ce qui importait avant tout c'était d'arriver à un accord sur ce point, et la question de répartition des salaires ayant été liée par les délégués des ouvriers à la question de redoublage du samedi, il y a lieu de résumer ci-après les dires des deux parties sur ces deux questions.

### La question des salaires

Sur la question des salaires, la compagnie déclare, et les délégués ouvriers ne contestent pas, que la moyenne générale des salaires pour l'ensemble des ouvriers à veine, mineurs et aides, atteint largement le taux fixé par les conventions d'Arras. La Compagnie ajoute que, dans l'exercice de 1899-1900, sur 404 mineurs, pas un ouvrier n'a touché un salaire moyen inférieur à 5 fr 57, 29 seulement ont touché un salaire moyen variant de 5,57 à 5 fr. 80 et 17 seulement un salaire moyen variant de 7 à 8 fr. 50, 457, soit la très grande majorité, ont eu un salaire moyen compris entre 5 fr. 80 et 7 francs. Elle pense que ces chiffres montrent que la répartition des salaires a été assurée d'une manière aussi équitable que possible.

Les délégués des ouvriers insistent sur ce point que ce n'est pas sur la répartition d'ensemble accusée ci-dessus que porte leur réclamation, mais sur le détail de cette répartition, c'est-à-dire sur les trop grandes inégalités dans les salaires, d'une quinzaine à l'autre, qui résultent d'un maintien trop prolongé des mêmes prix d'abattage. Ils demandent que ces prix soient révisés plus souvent et maintenus mieux en harmonie avec les changements des veines, de manière à diminuer l'amplitude des oscillations des salaires de quinzaine, qui mettent entrave au règlement régulier du budget de l'ouvrier.

Ils rappellent qu'à la première convention d'Arras les délégués des Compagnies ont promis de veiller à ce que les variations des des salaires dépendant du hasard des veines et de tout autre élément que la force et l'habileté de l'ouvrier fussent aussi faibles et aussi peu prolongées que possible. Ils demandent à la Cie de donner aussi souvent qu'il sera nécessaire des ordres aux surveillants pour que ce but soit bien atteint.

La Compagnie renouvelle sa promesse d'y veiller et de donner à cet égard toutes instructions utiles à ses ingénieurs ainsi qu'aux chefs-porions et porions.

### Les redoublages

Sur la question des redoublages du samedi soir, les délégués demandent que toute liberté soit laissée aux ouvriers, et que les porions ne favorisent pas, par excès de zèle, ceux qui consentent à en faire, et ne désavantagent pas ceux qui s'y refusent.

La Compagnie déclare qu'elle a toujours laissé et qu'elle entend laisser sur ce point toute latitude à ses ouvriers, et qu'elle renouvellera les ordres déjà donnés pour prévenir tout acte de favoritisme, aussi bien à cet égard qu'à tout autre. Elle espère par contre que les ouvriers voudront également respecter la liberté de ceux de leurs camarades qui désirent travailler.

Elle ne peut pas laisser subsister de doutes à ce sujet elle de faire que si les faveurs sont faites sous forme de primes à l'assiduité et aux hauts salaires, elles n'influent en rien sur les prix de base.

Si certains ouvriers méritent, par leur assiduité au travail et la continuité de leurs efforts, des primes supplémentaires, ces primes leur sont accordées en plus du salaire normal à la tâche et la part qui en revient à leurs camarades ne se trouve en rien diminuée.

### Appréciation du Préfet

La mésintelligence entre la Compagnie et les ouvriers en grève, paraît tenir en grande partie à ce que la Compagnie considère plutôt le salaire annuel et l'ouvrier le salaire journalier. La Compagnie fait, par ses livres, la preuve que la moyenne des salaires qu'elle a payés, est légèrement supérieure au taux que lui imposent les conventions d'Arras.

Elle a donné au travail la part qu'elle s'est engagée à faire.

Il résulte d'autre part de l'état nominatif des salaires annuels qu'elle a dressé, et dont chaque ouvrier peut contrôler l'exactitude en ce qui le concerne, que ces salaires annuels sont en grande majorité groupés autour de la moyenne, et que les salaires inférieurs ou supérieurs ne sont pas très loin de cette moyenne, ni nombreux.

Mais les ouvriers allèguent qu'à égalité présumée de force et d'assiduité au travail et, par exemple, pour une même brigade, des variations importantes de salaire se produisent de quinzaine à quinzaine. Ils en concluent qu'ils n'obtiennent pas toujours du porion l'établissement d'un prix de tâche rémunérateur, ou la révision d'un prix de tâche devenu insuffisant quand ils ne se recommandent pas à sa bienveillance par un travail supplémentaire (redoublage du samedi).

Le soussigné estime que les heures supplémentaires et le redoublage du samedi sont une ressource exceptionnelle dont il importe de ne pas abuser afin de ménager les forces et la santé des ouvriers. La Compagnie allègue que, dans la situation présente, avec ce qu'on appelle la «Crise du Charbon», il est de l'intérêt national que l'extraction ne se ralentisse pas, et qu'ainsi les absences volontaires et notamment celles du lundi deviennent plus fréquentes avec l'élévation des salaires, il est plus nécessaire de faire appel aux ouvriers de bonne volonté pour soutenir la production de la mine par un surcroît de travail équivalant à ce déchet. Si la Compagnie veut encourager l'assiduité, et même les heures supplémentaires, par une prime, cette prime doit être directe et accordée par la Compagnie elle-même, et non résulter d'avantages indirects à la discrétion des porions dans l'évaluation des tâches. Chaque tâche doit être donnée pour ce qu'elle vaut.

Le soussigné est sans compétence pour vérifier les causes auxquelles peuvent être attribuées dans le passé les variations de salaires que les ouvriers trouvent excessives et qui peuvent résulter, ou d'une assiduité différente au travail, ou de difficultés imprévues dans la résistance des veines, ou d'appréciations inégales des prix de tâche à donner par les porions.

Après avoir entendu les deux parties il ne voit pas de raison de ne pas présumer leur bonne foi réciproque. La Compagnie allègue, comme l'ont fait les délégués des Compagnies en 1891, qu'il est de la dignité et de l'indépendance de l'ouvrier que le prix de tâche ait une certaine fixité, et ne puisse être révisé, à tout instant, au gré des porions, qu'il n'y a lieu à révision que lorsque les difficultés dans le travail ont été reconnues persistantes pour que le salaire annuel soit compromis.

Le soussigné estime que toutes les fois que le salaire d'une quinzaine s'écarterait assez de la moyenne habituelle à la brigade pour qu'il en pût résulter une gêne dans les ménages, la révision du prix de tâche devrait être faite d'urgence, si la diminution de production n'est pas imputable à l'ouvrier. La solution de différend se trouve dans la convention d'Arras de 1891 où il est dit ceci :

Les délégués des Compagnies ont promis que les compagnies veilleraient à ce que les variations de salaires dépendant du hasard des veines et de tout autre élément que la force et l'habileté de l'ouvrier fussent aussi faibles et aussi peu prolongées que possible. Ils ont également promis que toutes instructions utiles seraient données aux porions et chefs-porions pour que les ouvriers n'eussent à se plaindre d'aucune injustice dans la répartition du travail et du salaire et qu'il y serait tenu la main. Ils ont ajouté que l'ouvrier qui avait à se plaindre avait toujours un recours ouvert auprès de l'ingénieur qui ne refuserait pas de l'entendre et d'examiner sa réclamation.

Le soussigné exprime la conviction que la Compagnie ne refusera pas d'interpréter et d'appliquer dans le sens le plus large la convention dont il s'agit, et que le recours à l'ingénieur ouvert par cette convention suffira pour sauvegarder l'intérêt légitime des ouvriers.

La question des renvois d'ouvriers disparaît. La Compagnie se déclarant prête à reprendre les trois ouvriers dernièrement congédiés, dont un a trouvé du travail ailleurs, et promettant de ne renvoyer aucun ouvrier pour les faits se rattachant à la présente grève.

En ce qui concerne la liberté politique et syndicale, il y a lieu de référer aux principes énoncés dans la sentence arbitrale de M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil sur la grève du Creusot, le 7 octobre dernier, principes que la Compagnie déclare accepter sans réserve.

Les autres questions soulevées dans la liste des réclamations des ouvriers, et qui ne figuraient pas d'ailleurs dans la première des réclamations présentées par les ouvriers ou directeurs, paraissant au soussigné de celles qui intéressent le service intérieur de la mine peuvent être réglées à l'amiable entre la Direction de la Compagnie et les ouvriers. Le Préfet n'a pas le pouvoir de les résoudre.

Il a cru répondre à la confiance que les ouvriers lui ont témoignée en insistant auprès de la Compagnie pour qu'elle reçoive de ces réclamations, et il a été heureux de recevoir du Directeur l'assurance qu'il les examinerait avec toute la bienveillance possible et avec le désir de donner ou d'obtenir pour les ouvriers la satisfaction la plus large.

Il y a lieu de constater qu'en ce qui concerne le mélange des charbons gras à l'escalage des ouvriers et la non-mise à l'amende des ouvriers qui ont un motif légitime d'absence, la Compagnie a déclaré être d'accord avec les ouvriers et que quant aux mécaniciens et mineurs elle a déclaré les avoir augmentés depuis le 1er juin courant.

Fait à Arras, le 23 juin 1900.

## Dernière Heure

### Une Goujaterie nationaliste

*Paris, 25 juin.* — Un incident nationaloux s'est produit hier à la fête de gymnastique des Tuileries.

La *Patrie*, organe nationaliste, en rend compte en ces termes :

« Notre collaborateur et ami, Armand Grébauval, a accompli hier, comme président du conseil municipal, un acte de fermeté dont il convient de le féliciter hautement. Au concours des Tuileries, qu'il présidait, il n'a pas voulu recevoir M. Loubet parce qu'il était accompagné de M. Waldeck ... »

Ce prétendu «acte de fermeté» est tout simplement une goujaterie.

Voici, d'autre part, comment le «Petit Bleu» de Paris rend compte de la grossière incartade du président du conseil municipal de Paris :

«A l'arrivée de M. Loubet, un incident a eu lieu M. Grébauval, debout sur l'estrade officielle s'apprêtait à recevoir le Président de la République, lorsqu'en apercevant M. Waldeck-Rousseau aux côtés de M. Loubet, il s'écria à haute voix :

— Waldeck... Ah ! non, Loubet passe encore, mais Waldeck, jamais. Je ne veux rien avoir de commun avec ce monsieur. »

M. Grébauval, qui semblait furieux, descendit de l'estrade suivi de MM. Barillier et Dausset, et de M. Mesureur et, en se dirigeant vers la sortie, il ajouta :

— Cet individu-là, je ne peux pas le voir, il me dégoûte !

Les nationalistes qui espéraient faire naître une petite manifestation, en ont été pour leurs frais.

Le départ du président du conseil municipal et ses amis passa, en effet, complètement inaperçu, et seuls, quelques journalistes entendirent les paroles de M. Grébauval.

Pendant que les nationalistes filaient, M. Loubet s'installait au fauteuil qui lui était réservé et la foule l'acclamait chaleureusement.

## LA GUERRE SUD-AFRICAINE

Une dépêche de Capetown, annonce que le commando de Villiers, fort de 220 hommes, 280 chevaux, 18 wagons, comprenant un grand nombre de fusils et beaucoup de cartouches s'est rendu au général anglais Warren.

D'après une autre dépêche de Capetown, le général Warren déclare que la rébellion a complètement cessé dans le Nord de la colonie du Cap.

## COMMISSION DU BUDGET

*Paris, 25 juin.* — La commission du budget a entendu MM. Waldeck-Rousseau, André et Caillaux, sur les crédits supplémentaires réclamés par le gouvernement, nécessités par suite de l'occupation du Tonkin.

Les ministres ont exposé l'état de cette question et ont donné l'assurance que nos troupes sont en sûreté à Pékin. Nos pertes en hommes sont faibles mais les dépenses ont été plus élevées qu'on ne l'avait pensé tout d'abord.

Le gouvernement a fait étudier un projet de chemin de fer destiné à relier le Touat à l'Algérie.

## LA GUERRE EN CHINE

### ÉGLISES BRULÉES PAR LES CHINOIS

*Londres, 25 juin.* — Une note communiquée aux journaux dit :

Suivant des nouvelles officielles reçues de bonne source japonaise, les Chinois ont brûlé le séminaire et les églises de Tung Schaou. Il en a été de même de la station des missions et de la villa des missionnaires anglais de Shé-shen. Les Boxers, en grand nombre, ont envahi Hion-Hsien le 9 juin, et après s'être livrés dans les rues à des manifestations menaçantes, ont brûlé trois églises.

### La colonne Seymour

On mande de Londres que le ministres des affaires étrangères, a déclaré cet après midi, à la Chambre des Communes, qu'on est toujours sans nouvelles exactes sur le sort de la colonne internationale commandée par l'amiral Seymour.

Le ministre a ajouté que toute communication avec le gouvernement chinois est interrompue et que la crise est devenue aiguë.

Le ministre ignore, comme le bruit on a couru, si 40,000 russes sont entrés au nord de la Chine, marchant sur Kiurga.

## Congrès international DES MINEURS

A l'heure où nous mettons sous presse, le courrier de notre envoyé spécial au congrès des mineurs ne nous est pas parvenu.

Nous connaîtrons ci-dessous, d'après les informations des agences parisiennes, en résumé succinct de la première séance, dont nous publierons demain le compte-rendu détaillé.

### LA SÉANCE D'OUVERTURE

*Paris, 25 juin.* — Le Congrès international des mineurs s'est ouvert cet après-midi à l'Hôtel des sociétés savantes, rue Serpente.

La réunion de cet après-midi a débuté par une proposition de Benjamin Pickard secrétaire général, demandant à ce que les délégués veuillent bien nommer le citoyen Burt, délégué anglais, pour présider la première séance en attendant la constitution définitive du bureau. La candidature de Burt a été acceptée à l'unanimité.

#### Discours du délégué Burt

Burt qui parle très bien le français, a prononcé alors un discours, disant qu'il acceptait avec plaisir cette présidence temporaire et qu'il était très honoré d'avoir été distingué par les délégués mineurs.

Il s'est efforcé de bien faire comprendre que tous les gens d'esprit en Angleterre, loin de boycotter les Français, recherchent au contraire leur compagnie et sont très honorés de coudoyer un peuple aussi éclairé que le peuple français.

« Nous sommes tous d'accord, dit-il, pour reconnaître que Paris est la plus belle capitale du monde.

Cependant, ajoute-t-il, si on lit les journaux des deux côtés du détroit, on pourrait croire qu'une hostilité règne entre les habitants de la France et ceux de l'Angleterre.

On a même dit qu'il était difficile à un Anglais de voyager en France sans y être insulté.

Eh bien ! au cours des fréquents voyages que depuis deux années j'ai faits en France et en Belgique, je n'ai jamais constaté que l'on ait eu envers moi les sentiments dont parlent les journaux.

Je crois qu'un Anglais, quand il ne oublie pas les règles de la bienséance, est traité en France avec tous les égards qu'on se doit entre gens civilisés.

Burt a ajouté qu'il représente une des plus grandes corporations ouvrières de l'Angleterre et que tous les travailleurs anglais, sans exception, ont pour la France des sentiments d'admiration et d'amitié. Il espère que les congrès internationaux serviront de plus en plus à resserrer les liens qui unissent les peuples et à rendre entre eux les guerres impossibles.

Après cette allocution qui est vivement applaudie, le congrès procède à la nomination des commissions.

#### Lamendin acclamé président

On procède ensuite à la constitution du bureau pour demain.

Le citoyen Lamendin, député du Pas-de-Calais, est acclamé président à l'unanimité avec pour vice-présidents, le citoyen Woods, délégué anglais et Cavrit, député belge.

Un comité de cour a été nommé pour vérifier les mandats et actuellement constitué. Il se compose de Beugnet et Cordier, délégués français, Calewaert, député de Charleroi, et Dombard, délégué belge, Havy et Williams, délégués anglais, Huet, délégué allemand.

La durée du Congrès ne peut être fixée. On se réunira tous les jours, le matin de 10 h. à midi, et le soir de 2 h. à 4 heures.

La fixation des heures de réunion du Congrès clot la séance d'ouverture.

---

tout à l'heure, à travers la porte, entendre un bruit de voix, reconnaître la sienne...

— Vous ne vous êtes trompée qu'à moitié, Gabrielle. Je vous l'ai dit, je viens de donner à mon domestique des instructions pour qu'il allât chercher une garde-malade.

— J'ai même cru entendre un cri étouffé, poursuivit-elle.

L'abbé devint horriblement pâle.

— Oui, répondit-il en s'efforçant de sourire, ce drôle de Bazile s'était permis de me répondre malhonnêtement, je l'ai châtié de la bonne façon, et alors, il a crié.

— Pauvre garçon ! fit Gabrielle. C'est moi qui lui donne tout ce surcroît de besogne, mais je le récompenserai largement, vous pouvez le lui annoncer.

— Allons, fit le docteur d'un ton paternel, c'est assez causé, madame. Vous avez besoin de repos, nous allons vous laisser.

— C'est cela, dit l'abbé avec empressement. Je vais vous accompagner, docteur.

— Demain matin, je reviendrai, promit le médecin en s'éloignant.

— Oui, vers midi, ajouta l'abbé, qui avait ses raisons pour que le médecin ne revînt pas trop tôt.

Il descendit avec lui, le reconduisit jusqu'à la porte et lui glissa quelques louis dans la main.

Le docteur se confondit en remerciements.

— Pas avant midi ! lui recommanda une dernière fois Savournin.

Et il referma sur lui la porte de l'hôtel.

Bazile était assis dans l'antichambre, attendant les ordres de son maître.

— Va-t-en à la cuisine et n'en bouge pas avant que j'aille t'y chercher, lui dit le jeune abbé.

— Mais si monseigneur m'appelait... fit observer Bazile. De la cuisine, il me serait impossible d'entendre...

— Je ne t'appellerai plus, interrompit son maître. Va-t'en.

Le laquais s'éloigna.

— Comme monseigneur est pâle ! se disait-il en se retirant. Que se passe-t-il donc dans cette maison ?

Savournin remonta dans la chambre de la jeune femme.

Elle était étendue sur son lit dans la même position où il l'avait laissée.

— Voyons si elle sera plus raisonnable que son mari, murmura-t-il.

Il s'approcha du lit.

— Gabrielle ! appela-t-il doucement.

Elle ne répondit pas.

— Elle s'est endormie, pensa-t-il. Dois-je la réveiller ? Il hésita pendant quelques secondes.

— Oui, reprit-il. Il n'y a pas de temps à perdre. Maintenant surtout, ajouta-t-il en jetant sur la porte du petit salon un regard effaré.

Il se pencha sur sa cousine.

— Gabrielle ? cria-t-il d'une voix sonore.

La jeune femme ne bougea pas.

— Gabrielle ! répéta-t-il pour la troisième fois.

Toujours même silence et même immobilité.

Il recula de deux ou trois pas.

— Est-ce qu'elle est morte ? se demanda-t-il avec effroi.

Il revint vers elle et s'empara de la main blanche et effilée qui reposait sur le drap.

La main était molle, presque froide.

Il posa ses doigts sur le pouls et observa avec attention.

Le pouls était faible, mais il battait régulièrement. Donc la jeune mère n'était pas morte.

Il courut vers la table de toilette et trempa dans l'eau une serviette, en même temps qu'il apportait un verre d'eau sucrée que le docteur avait préparé.

Déjà il s'apprêtait à donner à Gabrielle les soins que réclamait son état — car il ne s'agissait à coup sûr que d'un simple évanouissement — lorsqu'il s'arrêta tout à coup.

— Au fait, dit-il, pourquoi discuter ? Pourquoi renouveler avec elle la scène que je viens d'avoir avec son mari ? L'occasion est favorable. Elle se présente à moi dans des conditions telles que je n'en retrouverai jamais une semblable... Profitons-en.

A ces mots, il s'empara de l'enfant, qui commençait à pousser quelques vagissements plaintifs, le dissimula de son mieux sous son habit et l'emporta.

Franchissant rapidement l'escalier, il traversa le vestibule, ouvrit la porte du jardin et s'élança.

— Ma cousine a raison, se disait-il avec un ricanement féroce, j'ai tout prévu.

Le vestibule était sombre, car la nuit commençait à devenir épaisse. Neuf heures venaient de sonner à l'horloge voisine.

Aussi le jeune abbé, dans sa précipitation, ne vit-il pas une ombre noire, pelotonnée derrière la rampe de fer forgé qui ornait l'escalier.

Dès qu'il eût disparu dans le jardin, l'ombre se dressa.

— Ouais ! dit-elle, que se passe-t-il donc ici ? Qu'est-ce que mon maître cachait donc sous son habit ? Pourquoi ne craint-il plus de m'éloigner ? Pourquoi me renvoie-t-il à la cuisine ?

Aussi Bazile, que toutes ces questions intriguaient fort, monta lestement au premier étage et se faufila dans le salon.

Tout y paraissait en ordre. Il allait s'éloigner, lorsqu'il aperçut, étendu sur un fauteuil, le tapis de table qu'il avait si soigneusement plié quelques heures plus tôt.

— Tiens ! se demanda-t-il, pourquoi donc monseigneur a-t-il mis ce tapis sur un fauteuil ?

Il s'approcha.

A travers les plis épais que formait la draperie, il crut distinguer vaguement une forme humaine. Il s'approcha encore, et, sous la frange qui ornait les bords du tapis, il vit passer l'extrémité d'un pied humain, ou plutôt d'une botte.

Malgré sa frayeur, il souleva le tapis et découvrit le cadave du gentilhomme.

Il laissa retomber l'étoffe, en proie à une terreur insurmontable.

— Voilà donc pourquoi monseigneur n'avait plus besoin de moi ! s'écria-t-il en joignant les mains.

Il était livide, ses jambes se dérobaient sous lui.

La curiosité le fit triompher pourtant de cet instant de faiblesse.

— Mais ce paquet blanc qu'il emportait sous son bras, reprit-il, qu'est-ce donc ?

Il se dirigea alors vers la porte de la chambre, qu'il entre-bâilla d'abord avec précaution et dans laquelle il jeta un regard soupçonneux.

Il aperçut dans son lit la jeune femme immobile.

— Quoi ! elle aussi ! s'écria-t-il.

Il courut vers le lit.

Au moment où il allait saisir la main de la duchesse, il s'aperçut qu'elle respirait encore.

Alors il examina la chambre en désordre et n'eut pas de peine à y découvrir les traces d'un accouchement récent.

— Mais l'enfant où est-il ? murmura-t-il avec surprise.

Et il promenait autour de lui son petit œil gris, tout effaré.

Tout à coup il se frappa le front.

— J'y suis ! fit-il. Ce paquet blanc que monseigneur emportait... c'est l'enfant !

Il redescendit précipitamment l'escalier, épouvanté de ce qu'il avait découvert. Ce n'était pas l'envie qui lui manquait de s'aventurer dans le jardin et de voir ce que son maître allait faire de cet enfant ; mais ses forces trahissaient son courage. Il lui aurait été impossible d'aller plus loin.

Il n'eut que le temps de se rejeter au fond de l'angle obscur dans lequel il s'était blotti quelques minutes plus tôt.

La porte du vestibule venait de s'ouvrir, et monseigneur, après avoir traversé l'antichambre, regagnait précipitamment le premier étage.